

VOUS ÊTES
AU COEUR
DES **ACTIVITÉS**
SOCIALES



www.fnme-cgt.fr

LETTRE D'INFORMATION

DES ÉLU.ES CGT DES ORGANISMES SOCIAUX

N° 21

FÉVRIER 2023

SOMMAIRE :

- Conseil d'administration du 5 Janvier 2023
- Session du Comité de Coordination du 5 Janvier 2023





DÉCLARATION ACTUALITE

POINT SOLIDARITÉS



11 Sites mobilisés pour un total d'environ 1000 places d'hébergement dédiées à l'accueil de réfugiés ukrainiens avec plusieurs prolongations prévues sur 2023.

RESTAURATION MÉRIDIENNE



Après l'épisode catastrophique de la fin d'année et la clôture prématurée du CA de la CCAS face à l'attitude dogmatique de certaines organisations syndicales, concernant la motion proposée par la FNME-CGT, un bureau extraordinaire du CA de la CCAS s'est réuni le 4 janvier pour faire le point sur la situation. Une réunion tripartite concernant la restauration méridienne étant programmée par les employeurs le 6 janvier, il était essentiel de reprendre des échanges de manière sereine en amont. Cette réunion tripartite sera suivie d'une CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation) le 12 janvier. A cette occasion, les employeurs feront connaître leur position concernant la restauration méridienne et son avenir au sein de la CCAS. Cette position impactera de fait la situation des salariés de la CCAS qui ont la charge de l'exploitation des restaurants mais qui pourraient se voir privés de leur outil de travail.

Repartant donc de l'intérêt collectif, les membres du Bureau conviennent de l'utilité de rappeler aux employeurs les points de convergence qui guident leur action et de fait proposent qu'une motion (lien) soit soumise au vote lors du CA du 5 janvier.



MOTION RESTAURATION MÉRIDIENNE

A savoir, le règlement du passif par les employeurs pour les exercices 2018/2022, estimé à ce jour à 55 M€, et ce dans le respect de l'article 25. D'autre part, de disposer de toutes les informations lui permettant d'anticiper au mieux les décisions qui seront annoncées lors de la CPPNI du 12 janvier prochain, quel que soit le scénario retenu :

- Le cahier des charges précis des prestations attendues dans les restaurants que la CCAS serait susceptible d'exploiter à l'avenir ;
- Les critères économiques d'exploitation de chacun des restaurants permettant le zéro reste à charge pour la CCAS

Vote UNANIMITE - POUR : FNME-CGT – CFE CGC – CFDT // Ne participe pas au vote : FO

Dogmatisme quand tu nous tiens, faisant fi des arguments portés lors du CA, voire du représentant des salariés demandant instamment aux élus FO de revoir leur position, la motion a été adoptée à l'unanimité sans les voix de FO qui n'a pas souhaité prendre part au vote.

DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ET HABILITATIONS FINANCIÈRES

DÉLÉGATIONS ET HABILITATIONS FINANCIÈRES :

Conformément à l'article 25 et au règlement intérieur du CA de la CCAS, l'élection du bureau n'est pas annuelle. N'ayant pas de changement dans les membres de bureau, il n'y a pas d'élection de bureau prévue lors de cette séance, néanmoins les délégations de pouvoirs et habilitations financières sont renouvelées chaque année.

Vote concernant les pouvoirs du CA vers le président de la CCAS :

POUR : FNME-CGT
ABSTENTION : CFE CGC – CFDT – FO

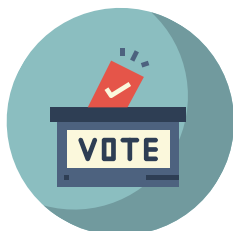
Vote concernant le pouvoir donné au Directeur Général :

POUR : FNME-CGT - CFE CGC
ABSTENTION : CFDT – FO

REPRÉSENTATION CCAS AUX AG DE SCI :

Il est essentiel de veiller aux intérêts de la CCAS dans les différentes SCI dans lesquelles la CCAS détient des parts. De fait, il est proposé que le président de la commission patrimoine soit mandaté pour représenter la CCAS.

Vote POUR : FNME-CGT - CFE CGC – CFDT
ABSTENTION : FO



DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS ET MEMBRES IFOREP

DÉSIGNATION PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS :

Comme pour le bureau, les renouvellements venaient d'être faits donc pas de changement notable sur les présidences de commissions, si ce n'est la sortie d'un administrateur FO qui occupait le mandat de président de la commission vacances jeunes depuis quelques années déjà. Aucune proposition de remplacement n'a été formulée par la délégation FO, ni par aucune autre délégation. De fait ce mandat est vacant jusqu'au prochain Bureau du CA.

Vote POUR : FNME-CGT - CFE CGC - FO
ABSTENTION : CFDT

DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS CCAS AU CA DE L'IFOREP :

Cette association de l'éducation populaire, habilitée par l'état, a pour vocation de pratiquer les formations socio-éducatives principalement à destination de ses adhérents, en l'occurrence la CCAS et un certain nombre de CMCAS. C'est donc logique d'avoir réglementairement des représentants au Conseil d'Administration de l'association IFOREP, comme à son AG.

Eve BERTHET - Alain BETTI - Nicolas CANO - Claude POMMERY- Valérie THUDEROZ

Vote POUR : FNME-CGT
CONTRE : CFE CGC - CFDT – FO

POINT FINANCIER

AVANCES EN COMPTE COURANT DES SCI :

La CCAS participe au fonctionnement des SCI dans lesquelles elle détient des parts sociales. Un état financier prévisionnel est fait en début d'année tenant compte des emprunts et loyers.

- SCI LA CANEBIERE
- SCI PELVEZY
- SCI ARGELES SUR MER
- SCI LE HERBAU
- SCI LE JUNKA
- SCI LE PIC DU TOURMALET

En complément, une subvention d'investissement concernant la SCI PELVEZY est proposée au vote pour des travaux d'accessibilité, pour un montant de 16 834 € HT.

Vote POUR : FNME-CGT- FO
CONTRE : CFE CGC - CFDT

Montant global voté : 288 000€

Votes pour chacun des dossiers

POUR : FNME-CGT- FO
CONTRE : CFE CGC - CFDT

PROPOSITIONS ET PROJETS DE DELIBERATIONS ISSUS DES COMMISSIONS NATIONALES

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



• Validation nouvelle grille tarifaire dentaire 2023 CSMR

Après étude de la commission, il est proposé de revoir la grille de remboursement liée aux implants dentaires. Un travail prospectif a permis de réaliser une véritable évolution permettant notamment une meilleure prise en charge allant jusqu'à 5 implants et 1500€ de plafond annuel, contre 500€ hier.

La CFDT a indiqué être plutôt porteuse d'une disposition individuelle laissant le choix. La CFE CGC a indiqué être habituellement porteuse d'un chèque santé,

néanmoins la proposition faite leur paraît aller dans le bon sens et vont finalement s'abstenir plutôt que de voter contre ... Pour la FNME-CGT, notre vote est évidemment favorable au travail mené par l'assureur SOLIMUT et les membres de la commission pour porter cette amélioration de remboursement.

Vote POUR : FNME-CGT- FO
CONTRE : CFDT
ABSTENTION : CFE CGC

• Prolongation convention et mandat EOSA (anciennement PREVERE):

Sur proposition de la commission et comme le prévoit la convention, une prolongation d'une année est proposée pour permettre de dresser un bilan pour la constitution d'un cahier des charges en vue du renouvellement de l'appel d'offre du contrat.

Vote POUR : FNME-CGT- FO
CONTRE : CFDT
ABSTENTION : CFE CGC

ACTIVITÉS PHYSIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS

• Dotation 2023 Club ANEG

Outils permettant la découverte des activités aériennes, l'ANEG en lien avec la CCAS et les CMCAS propose tout au long de l'année, différentes pratiques permettant la découverte et pouvant aller jusqu'à des stages de perfectionnement (parachutisme, en vol moteur, ULM et chute libre ...).

Une subvention de 230 000€ est demandée. Celle-ci couvre en partie les frais de fonctionnement et d'entretien du matériel et des locaux.

Vote POUR : FNME-CGT
CONTRE : CFE CGC – CFDT - FO

• Dotation 2023 Club RCN-EG

Le RCN-EG rassemble les Radioamateurs et les passionnés de radio et d'électronique. Les différents radio-clubs locaux répartis sur tout le territoire participent aux fêtes de CMCAS, fêtes de la science, à différents salons régionaux ainsi que pour certains, à des manifestations liées au handicap.

Au titre de l'année 2023, après présentation du bilan annuel 2022 et prévisionnel 2023 en commission, une dotation annuelle de 22 000€ est demandée, ainsi

qu'une dotation complémentaire de 10 000€ pour les 50 ans du Radio Club National. D'autre part, pour permettre de participer à de nombreux événements sur l'ensemble du territoire pour les animations de CMCAS et des semaines «Soyez sport» sur les centres de vacances, une dotation exceptionnelle est demandée pour 23 000€ pour le renouvellement du camion.

Vote POUR : FNME-CGT
CONTRE : CFE CGC – CFDT – FO



ACTIVITÉS CULTURELLES

• Bilans des festivals et demandes de budget pour 2023 :

o Contre-Courant

Du 15 au 22 juillet 2022, s'est déroulée, sur le complexe de l'île de la Barthelasse, la 20ème édition du festival Contre-Courant qui reprenait ses fondamentaux : une programmation culturelle et artistique qui permette de penser le monde différemment d'une pensée qui se voudrait universelle : à contre-courant.

Au total, plus de 3 000 personnes ont pu assister à au moins un spectacle. De plus, 3 séjours jeunes 15/17 ans se sont rendus sur le festival.

Pour 2023, une dotation de 330 000€ est demandée pour la tenue de l'édition de Contre-Courant sur une durée de 7 jours d'exploitation.

Vote POUR : FNME-CGT– CFDT
CONTRE : CFE CGC– FO

o Visions Sociales

Après un arrêt forcé dû au confinement en 2020 et une reprise numérique en 2021, le Festival s'est tenu du 21 au 28 mai 2022 à La Napoule, avec pour la programmation physique : 28 films long-métrages dont 7 documentaires, 16 court-métrages.

Sur CCAS.FR, la programmation numérique reprenait tout ou partie de la programmation physique, en fonction des dates de sorties des films et des droits de diffusion. Sur l'ensemble du festival en 2022, en salle à La Napoule, Visions Sociales totalise 3557 entrées. En 2019, le festival comptait 5 047 entrées et 4 932 en 2018.

Concernant la version numérique pour les films de la sélection Visions Sociales 2022 : 762 visionnages pour 710 usagers bénéficiaires sur une période s'étalant du 2 mai au 4 juin 2022.

Pour 2023, une dotation de 284 300€ est demandée pour la tenue du festival sur 7 jours d'exploitation, une version numérique et la communication autour de l'événement.

Vote POUR : FNME-CGT- CFDT
CONTRE : CFE CGC- FO

o Festival Francofolies

Animations sur le Festival du 13 juillet au 17 juillet 2022 : pendant le festival, la CCAS et la CMCAS de la Rochelle sont partenaires du Théâtre Verdière, qui accueille le plateau dédié aux jeunes artistes, notamment ceux soutenus par le Chantier des Francos.

Grâce à ce partenariat, plusieurs événements et actions sont proposés aux bénéficiaires, dont une journée d'inauguration des Francofolies au camping du soleil avec un atelier d'écriture de chanson, des balades chantées et des concerts en soirée ; une colo Francos-voile, des packs surprises Francofolies offerts aux bénéficiaires... Au total, au travers du portail billetterie de la CCAS : 877 billets ont été vendus, contre 137 en 2021 (crise sanitaire) et 770 en 2019.

Dans le cadre du festival 2023, la commission demande une dotation de 75 250€ pour répondre à l'exploitation, au partenariat et ses actions.

Vote POUR : FNME-CGT- CFDT
CONTRE : CFE CGC- FO

• Partenariat avec le musée de la Résistance

La commission a proposé le renouvellement de la convention triennale avec le Musée National de la Résistance avec un partenariat à hauteur de 10 000€ par an. L'objectif de ce partenariat est de faire connaître l'histoire de la résistance, notamment les électriciens et gaziers qui se sont engagés dans le combat contre le racisme, l'antisémitisme et le nazisme entre 1939 et 1945.

Vote POUR : FNME-CGT- CFDT- FO
CONTRE : CFE CGC



PATRIMOINE ET DOSSIERS IMMOBILIERS

Dans le cadre de sa politique patrimoniale, la CCAS en lien avec les élus de proximité, gère des villages vacances adultes et jeunes, mais aussi des sites administratifs ou encore des terrains.

Ainsi régulièrement le CA de la CCAS est amené à prendre des décisions de plusieurs ordres concernant les sites en pleine propriété ou des SCI, comme la mise en vente de sites (bâti ou non bâti), des travaux d'entretien ou de rénovation ou encore des changements d'exploitants.

Montant global : 887 335€ €

Votes à l'unanimité pour chacun des dossiers

LA LISTE DES TRAVAUX SOUMIS AU VOTE DU CA :

Travaux de réparation toiture à VAUX
Travaux ascenseur à TREBEURDEN
Travaux portail SAINT LAURENT SUR MER
Travaux SSI et désenfumage au CAP D'AGDE
Travaux anti-errance sur le site d'ANDILLY
Travaux de remise en service logement fonction ANGLET

PRINCIPE DE DÉLÉGATION D'EXPLOITATION :

Dans la continuité de l'évolution du modèle d'activité des Vacances Adultes & Familles présentée au Conseil d'Administration de la CCAS, il a été proposé aux administrateurs d'acter le principe de délégation d'exploitation de 4 villages vacances CCAS : Chinon, Trébeurden, Trégastel et Fouesnant.

Concrètement, dans un cadre économique extrêmement contraint, déléguer des villages vacances est un choix politique visant à permettre le départ en vacances des électriciens et gaziers sur une plus large période et optimiser l'exploitation du village.

Comme pour le site de Munster, un rétroplanning de présentation et validation des instances permettra à la CCAS, en lien avec les IRP, de valider le dossier

en prenant en compte les potentielles réalisations de travaux de rénovation ou d'investissement selon des critères convenus et précisés dans une convention de partenariat.

Le choix de l'exploitant se fera sur la base d'un appel à projet d'exploitation auprès des partenaires du tourisme social membre de l'association Parcours. Celui-ci sera acté par le conseil d'administration de la CCAS.

En dehors des périodes proposées au réseau de la CCAS, cela permettra d'accéder à ces centres au travers des offres partenaires.

Vote pour les 4 dossiers :

POUR : FNME-CGT- FO

ABSTENTION : CFDT

CONTRE : CFE CGC



BUDGET DÉFINITIF 2023

Le budget d'un organisme est forcément l'émanation des orientations politiques de celui-ci. C'est donc un budget offensif

qui présente une offre variée et éclectique qui a été proposé balayant l'ensemble des champs d'action de la CCAS : vacances adultes et jeunes, assurances, restauration méridienne, patrimoine, culture, activités internationales et solidarités ...

Ce budget intègre des augmentations de charges liées à des éléments extérieurs aux Activités Sociales comme l'inflation, les mesures salariales engrangées dans les IEG et appliquées à l'ensemble des salariés des AS ou

encore le reste à charge de la restauration méridienne qui pèse lourdement dans les comptes d'exploitation de la CCAS face au désengagement des employeurs, soit au total près de 30 M€.

Depuis 2013, la contribution article 25 attribuée à la CCAS a baissé de 72 M€, passant de 379 488 000€ en 2013 à 307 456 000€ en 2022. En cumulé depuis 2013, cela représente un manque à gagner de 543 millions d'euros pour la CCAS !

Pour 2023, la contribution allouée à la CCAS est de 267 931 489€ pour répondre à ses missions art 25, avec un complément de dotation de 41M€ pour la gestion du contrat CSMR et la couverture des charges CMCAS soit un total de 309 111 489€.

Il est à noter la contribution « contrainte » de 11,8M€ concernant la restauration méridienne qui devrait être à la charge complète des employeurs.

Tenir l'équilibre entre les missions de proximité des CMCAS et celles de la CCAS, avec une dotation en baisse constante, des contraintes extérieures subies pourrait paraître comme un exploit ...

Pour les élus FNME-CGT, le budget 2023 est donc construit avec une volonté politique ambitieuse de ne laisser personne sur le bord de la route et de répondre aux besoins des bénéficiaires tout au long de leur vie en matière d'activités sociales.

NOS ACTIVITÉS SOCIALES ONT DE L'AVENIR, REVENDIQUONS LES MOYENS POUR LES CONSTRUIRE !

**VACANCES ADULTES
ET FAMILLES
50,4 M€**

**SÉJOURS JEUNES
32 M€**

**ASSURANCES
ET SANTÉ
5,1 M€**

**RESTAURATION
MÉRIDIENNE
11,8 M€**

**CULTURE
12,1 M€**

**CLUBS
NATIONAUX
285 K€**



LIEN VERS LA DÉCLARATION DU DOYEN

Comme tous les ans au mois de janvier, la session doit élire son Président et son bureau pour l'année à venir. La Session est donc ouverte ce jour par le Doyen avec une déclaration qui rappelle le contexte politique et économique dans lequel nous évoluons et qui augure une année 2023 revendicative et offensive. (Déclaration faite par Bernard Bret en PJ).



ELECTION DU PRÉSIDENT :

Le doyen demande donc si les organisations syndicales ont des candidats à proposer.

Pour la CGT, organisation majoritaire avec 17 sièges sur 30, il est proposé de reconduire Jean-François Coulin qui est Président depuis les dernières élections de la Session du Comité de Coordination.

La CFDT et la CFE (5 sièges chacune) n'ont pas souhaité présenter de candidature, cependant FO (3 sièges) a présenté la candidature de Luc Charbonnier. Humour ou provocation ?

Résultat des votes :

Jean-François Coulin, candidat CGT : la CFDT et la CFE CGC Energies se sont exprimés POUR. FO n'a pas pris part au vote mais les membres de leur délégation ont réagi le 9 janvier et demandé à changer leur vote en vote Contre. Pour la FNME-CGT il n'est pas envisageable que des délégations modifient leur vote après l'instance !!

Luc Charbonnier, candidat FO : la CFE CGC Energies n'a pas pris part au vote... La CGT et la CFDT ont voté Contre.

ELECTION DU BUREAU :

Aucune modification n'a été demandé par rapport au bureau déjà en place et le bureau a été élu à l'unanimité.

1er Vice-Président :
Monsieur Pascal PAUL (CGT)

2ème Vice-Présidente :

Madame Murielle DUMONT (CFDT)

3ème Vice-Président :

Monsieur Vincent LEROY (CFDT)

4ème Vice-Président :

Monsieur Alain DIESCH (CFE CGC)

5ème Vice-Président :

Monsieur Maxime ALLIBERT (FO)

Secrétaire Générale :

Madame Sandrine REBUTTINI (CGT)

Secrétaire Général Adjoint :

Monsieur Pascal GENNESSEAUX (CFE-CGC)

Trésorier Général :

Monsieur Sébastien LASCAUX (CGT)

Trésorier Général Adjoint :

Monsieur Jérémy DAL BON (CGT)

Suppléant-e-s :

- Monsieur Gilles CANQUETEAU (CGT)

- Monsieur Axel DEBUS (CFE-CGC)

- Monsieur Philippe FONGUEUSE (CFDT)

- Madame Karinne DEHER (FO)

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'AG D'IFOREP ET AU CA D'IFOREP :

Comme à l'accoutumé, seule la CGT désigne des candidats... La CFE CGC Energie, FO et la CFDT votent CONTRE. Les représentants CGT élus à la majorité continuent et continueront à faire vivre cet outil qui permet de répondre à nos besoins d'encadrants et de leur dispenser une formation qualitative et qualifiante !

- Représentants au CA IFOREP :

Bernard BRET

Gilles CANQUETEAU

Jean-François COULIN

Sébastien LASCAUX

Sandrine REBUTTINI

- Représentants à l'AG IFOREP :

Pierre BLEZES

Bernard BRET

Gilles CANQUETEAU

Jean-François COULIN

Jérémy DAL BON

Valérie DELAUNAY

Sébastien LASCAUX

Sabrina MONCHABLON

Pascal PAUL

Sandrine REBUTTINI

Jacques ROUQUAYROL

DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS ET MEMBRES DANS LES COMMISSIONS PROPRES AU COMITÉ, LES GT ET COMMISSIONS MIXTES.

Vote à l'unanimité.

Mandatement Commission achats
du Comité de Coordination

CFDT :

Vincent LEROY

Gaspard PANCRACE

Muriel DUMONT (S)

CFE CGC Energies :

Salvador CARINENA

Louis ROVERSI (S)

FO :

Karenne DEHER

Luc CHARBONNIER (S)

Mandatement Commission du suivi budgétaire
du Comité de Coordination

CGT :

Bernard BRET

Gaël CLASSEN

Jérémy DAL BON

Alain FANGUIN

Sébastien LASCAUX

(Président)

Sandrine REBUTTINI

Pierre BLEZES (S)

CGT :

Bernard BRET

Jérémy DAL BON

Julien DELAPORTE

Alain FANGUIN

Pascal PAUL

Sandrine REBUTTINI

(Présidente)

Julien RABILLARD (S)

CFDT :

Murielle DUMONT

Philippe FONGUEUSE

Vincent LEROY (S)

CFE CGC Energies :

Pascal GENNESSEAUX

Axel DEBUS (S)

FO :

Luc CHARBONNIER

Maxime ALLIBERT (S)

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT



MOYENS BÉNÉVOLES :

Un point est fait sur la négociation de l'accord Moyens Bénévoles qui est en cours, Jean-François

Coulin regrette que les problématiques soulevées par le Comité de Coordination et exprimées lors de la rencontre avec les employeurs et les fédérations n'aient pas été entendues par les représentants des employeurs de la branche. Pas de reconnaissance et de moyens alloués au Vice-Président délégué, pas de prise en compte du nombre de bénéficiaires, la densité par territoire ...

DGEC :

Des rencontres ont eu lieu courant septembre et décembre entre le Président du Comité de Coordination et la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat).

A ce jour et ce malgré les nombreuses relances faites par Jean François Coulin, pas d'information concernant l'argumentaire transmis par la CFDT, la CFE refuse toujours de transmettre le sien.

Force Ouvrière a demandé le maintien de l'existant sans argumenter.

La FNME-CGT a transmis son argumentaire et demandé le maintien des 2000 emplois mis à disposition.

DÉCLARATION CFDT :



LIEN VERS LA DÉCLARATION CFDT

La représentante de la délégation CFDT a pris la parole pour présenter ses Vœux et a lu une déclaration indiquant, par exemple, que le fonds d'Action Sanitaire et Sociale devrait amortir les dégâts de l'inflation ou leur volonté que soit mise en œuvre une réforme structurelle réduisant le nombre de CMCAS.

La délégation CGT, souligne l'incohérence de la déclaration CFDT :

- Parler de déficits de proximité tout en affirmant leur volonté de réduire le nombre de CMCAS, augmentant de facto les périmètres géographiques et le nombre de bénéficiaires par structure. Cela confirme leur projet d'éloignement du terrain, au plus près des réalités que vivent les bénéficiaires !
- Fermer les Slvie.

La CGT revendique au contraire des moyens bénévoles supplémentaires pour les élus de proximité. Et la reconnaissance des élus de proximité, des moyens cohérents avec la taille des CMCAS.

Les Activités Sociales à travers la CSMR touchent 160 000 bénéficiaires (pour 120 000 contrats). Seule la CGT prend en considération les veufs et veuves au sein des IEG, pour les élections et pour l'accès aux AS.

La CGT revendique, au sein de sa confédération, l'accès au soin pour tous.

La CGT ne souhaite pas que les Activités sociales soient un palliatif au manquement de l'Etat et des employeurs ; la CGT revendique les droits pour toutes et tous en fonction de leurs besoins.

La CGT rappelle que seul un secteur public peut relever les défis environnementaux et sociaux dont nos bénéficiaires ont besoin ainsi que notre société.

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE :



La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), a adopté, lors de son Conseil d'Administration du 7 décembre 2022, les paramètres financiers des prestations d'action sociale pour l'année 2023.

Ce qui induit une augmentation de 4.4% sur la participation horaire de l'aide à domicile, une revalorisation de 5€ sur le plafond pour les évaluations de besoins, une revalorisation à hauteur de 0,8 % des tranches sur les barèmes des aides ci-dessous :

PAP : Plan d'Actions Personnalisé

OSCAR : Offre de Services Coordinée pour l'Accompagnement de la Retraite

ARDH : Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation

ASIR : Aide aux Situations de Rupture

HT : Hébergement Temporaire (accueil jour/nuit)

C'est à l'unanimité que la délibération a été adoptée pour que les aides allouées dans le cadre du FASS soient en cohérence avec les barèmes mis en place par la CNAV.

MES ACTIVITÉS :

Un point d'étape sur la mise en place de l'outil Mes Activités a été présenté.

Les élu-e-s CGT se félicitent de la réussite de ce projet qui compte aujourd'hui 62 CMCAS sur 69 dans le dispositif.

Ce sont 212 514 connexions bénéficiaires et 67 442 commandes qui ont été réalisées !!

Pour rappel, la mise en place de cet outil a pour but de répondre à une volonté politique « Des Activités Sociales partout et pour Tous ! »

RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES CMCAS :

A chaque Session, les modifications de règlements particuliers de CMCAS sont soumises au vote, FO, la CFDT et la CFE CGC Energies ne participent pas au vote car à leur sens ces règlements sont du seul ressort des CMCAS.

Les élu-e-s CGT votent donc seuls et à la majorité ces demandes de modification tout en rappelant les textes qui régissent les règlements particuliers.

Lors de cette session, la CFE CGC Energies a pourtant eu un cas de conscience car la CMCAS de Thionville est une CMCAS avec une présidence CFE ! Comment respecter les textes en faisant valider par la Session le règlement particulier de la CMCAS que l'on préside et ne pas prendre part au vote en tant que sessionnaire... La délégation CFE CGC Energies fidèle au dicton « faites ce que nous disons et pas ce que nous faisons », n'a donc pas voté à l'unisson avec 2 de leurs sessionnaires qui ont voté pour approuver ce règlement aux côtés de la CGT.

RAPPEL DES TEXTES :

Extrait Article 25 - Paragraphe 1-1.

...Les caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale sont soumises à un règlement commun établi par le comité de coordination. Ce règlement définit notamment les bénéficiaires des activités sociales qui sont affiliés par les caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale ainsi que les règles relatives au contrôle de gestion interne, au respect des règles applicables en matière de marchés et à la certification des comptes et aux conditions d'approbation par le comité de coordination des règlements particuliers de chaque caisse. Ce règlement et ses modifications sont transmis aux présidents des organisations professionnelles des industries électriques et gazières et au directeur de la demande et des marchés énergétiques. Cette transmission a lieu dans les quinze jours suivant son adoption ou chaque modification. ...

Extrait du Règlement Commun // Article 66. Règlement particulier

Le règlement particulier de chaque C.M.C.A.S. détermine les conditions d'application du présent règlement. Il ne peut pas comporter de clause contraire à l'article 25 du statut national du personnel des industries électrique et gazière ainsi qu'au présent règlement. Il est établi par le C.A. de la C.M.C.A.S concernée et approuvé, avant application, par la session du comité de coordination à la majorité de ses membres.

**EN LUTTE ET
MOBILISÉS !!
NE LACHONS RIEN
JUSQU'AU RETRAIT...**



**LES ACTIVITÉS SOCIALES
GÉRÉES PAR ET POUR LES BÉNÉFICIAIRES
TOUT AU LONG DE LA VIE**

